

MAIRIE



Saint-Genis-les-Ollières

**CONSEIL MUNICIPAL  
14 AVRIL 2011  
PROCÈS VERBAL DE SÉANCE**

**Nombre de membres**

En exercice : 27  
Présents : 21  
Représentés : 06  
Excusé : 00  
Absent : 00

**MEMBRES PRÉSENTS** : Mesdames : M.F. ROGER DALBERT, L. DENEULIN VILLE, M. BERNIER, A. VERPILLAT, A. BEJUY, B. PERNOT, C. ROGER DALBERT, C. BEJANNIN, F. NOVAT.

Messieurs: D. CRETENET, G. GERY, B. MORETTON, J.Y. MARTIN, J.N. PHILIPONA, B. GALLOIS, D. EYRAUD, M. SERRE, S. VIGNON, G. CARTON, C. CLÉMENT, A. GONZALEZ.

**MEMBRES REPRÉSENTÉS:**

P. MONAT	pouvoir donné à	A. BEJUY
S. LEMAIRE	pouvoir donné à	L. DENEULIN VILLE
S. TALARMIN	pouvoir donné à	B. GALLOIS
S. PAOLI	pouvoir donné à	J.N. PHILIPONA
C. BILLIARD	pouvoir donné à	M.F. ROGER DALBERT
A. BASTIE	pouvoir donné à	C. BEJANNIN

**SECRÉTAIRE** : A. VERPILLAT

L'an deux mil onze, le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Genis les Ollières, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise ROGER DALBERT, Maire.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE LA RUE SARTORETTI**

Mme le Maire présente MM Y. Sapin, chargé d'opération, chef de projet au Grand Lyon, G. Da Silva, responsable de l'unité voirie, ingénierie et maîtrise d'œuvre et Mme G. Bedes architecte en Charge du projet de la rue Sartoretti qui sont venus présenter aux membres du Conseil Municipal, les 2 variantes qu'ils ont esquissées pour la rue SARTORETTI.

M.F. ROGER DALBERT explique qu'il n'a pas été possible de présenter ce dossier auparavant aux élus en commission, puisque la municipalité n'en n'a eu connaissance, il y a deux jours seulement. Elle précise qu'elle est consciente de la pression que peuvent subir les services du Grand Lyon

puisqu'en effet toutes les Communes cherchent à faire aboutir leurs projets dans cette deuxième partie de mandat et avant la fin de celui-ci.

**G. BEDES, architecte en charge de ce projet**, explique tout d'abord que son périmètre est celui de l'ensemble de la rue Sartoretti et celui de la place Masson Crétin. Par ailleurs les enjeux qui leur ont été présentés sont :

- Mettre en sécurité les déplacements,
- Apaiser la circulation en terme de vitesse,
- Sécuriser et faciliter les parcours piétons,
- Valoriser cette entrée de bourg.

Dans ce cadre ils ont élaboré deux propositions :

- La première est basée sur la première esquisse qu'avait réalisée le service VTPO du Grand Lyon. Un profil de voirie de 10 m de large avec un trottoir de deux mètres, deux voies de circulation de 3 m chacune, une bande cyclable de 1m5 et un bute-roue de 50 cm. Par ailleurs, ils proposent trois plateaux surélevés pour casser la vitesse automobile et gérer les intersections. Ce projet répond au programme en termes de modes doux. Cependant, leur expérience les conduit à souligner un inconvénient qui est le risque de conflit entre vélos qui circulent sur la bande cyclable et les entrées charretières nombreuses. En outre il y a un risque de perception d'une voie plus large car la bande cyclable est prise en compte visuellement dans la largeur de la voie et donc risque d'accroissement de la vitesse.
- La deuxième proposition consiste sur la même emprise de 10 m de faire 2 fois 3 m pour les véhicules, 2 trottoirs de 2m, de passer la circulation à 30 km/h et d'insérer en conséquence les vélos dans le flux de circulation. Il y a toujours la mise en place de trois plateaux surélevés. L'inconvénient est le risque potentiel de stationnement sur le trottoir mais c'est un problème pour lequel il peut exister des solutions.

**G. BEDES**, présente également 3 propositions pour le mur de soutènement, toutes les trois dans le même esprit. En effet pour avoir une emprise de 10 m, ils vont être obligés de prendre dans le talus. Cependant ils souhaitent intégrer le côté bucolique de la Commune dans la réalisation de ce mur.

Il s'agit d'un mur dont la hauteur, à son plus haut, devrait être de 6 mètres. Elle propose de le traiter en béton teinté avec des parties en bois et des réserves en forme de jardinières dans lesquelles on planterait une végétation qui pourrait grimper sur le mur. Il est également possible, suivant les coûts, d'y intégrer de la lumière.

Enfin **G. BEDES** expose les aménagements proposés au niveau de la place Masson Crétin. En réalité, sur place, ils ont trouvé que cette place fonctionnait bien, en conséquence ils n'en ont pas vraiment changé la physionomie, ils ont plutôt essayé de traiter la place d'un point de vue qualitatif afin d'améliorer l'entrée de ville, en lui offrant un lifting en terme de matériaux, et en faisant apparaître le parcours Sartoretti-Piccandet comme logique par rapport au passage par la rue de la Mairie.

**M. SERRE, Conseiller Municipal du groupe « POUR ST GENIS TOUS UNIS »**, demande si les places situées derrière la boulangerie sont supprimées.

**G. BEDES** précise que, compte tenu du gabarit de la rue à cet endroit, ils sont obligés. Du reste même en empiétant sur les stationnements actuels, à cet endroit, le gabarit de la rue ne sera pas de 10m.

**B. MORETTON, adjoint au Maire en charge des travaux**, demande si les trottoirs qui seront réalisés à cet endroit seront franchissables car il risque d'y avoir du stationnement sauvage.

**G. DA SILVA** précise qu'il est possible de prévoir des dispositifs anti-stationnement qui par ailleurs, ne gêneront pas la visibilité à la sortie de la place.

**F. NOVAT, Conseillère Municipale du groupe « AGIR À SAINT GENIS »**, s'étonne que lorsqu'on fait un projet qui supprime des places de stationnement on n'en propose pas d'autres en remplacement. Le stationnement est déjà très problématique dans ce secteur et on va encore l'aggraver.

**G. BEDES**, explique qu'à cet endroit on est très contraint entre le bâtiment derrière et en face le mur de la place de l'église. Déjà le gabarit est ici à 8 m, or le trottoir ne peut pas descendre en dessous de 1m40 sinon il n'est pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

**A. GONZALEZ, Conseiller Municipal du groupe « AGIR À SAINT GENIS »**, revient sur les deux propositions. En tant que Saint Genois, pour lui tout le monde descend à gauche, donc il n'y a pas besoin de trottoir à droite. Il pense donc qu'on peut mettre le trottoir et la voie cyclable du côté gauche et on peut traiter de manière plus qualitative et plus sûre pour les vélos, en mettant par exemple, une petite haie pour les séparer des voitures.

**G. BEDES** explique que ce type d'aménagement, type route de Saint Bel doit répondre à des normes et lorsqu'on fait cohabiter vélos et piétons il est nécessaire de prévoir une emprise de 3 m 50. Par ailleurs faire passer la voie au raz des entrées charretières du côté droit est extrêmement accidentogène.

**G. DA SILVA** souligne qu'en effet, déjà avec un bute-roue, ils ont eu le cas à Dardilly et il a fallu modifier le projet en cours de réalisation en raison des conflits voitures/ vélos, alors que dans cette proposition il y aurait un conflit voiture/voiture ce qui est encore plus dangereux.

**F. NOVAT** demande en conséquence s'il est possible de mettre les vélos sur le trottoir.

**G. DA SILVA** précise que normalement les enfants sont autorisés sur le trottoir à vélo jusqu' à 8 ans. Ensuite lorsqu'on veut faire cohabiter vélos et piétons sur le même trottoir, il faut avoir 3 m 50, ce qui ne laisse que 50 cm pour le bute-roue ce qui est dangereux.

**A. GONZALEZ** souligne que quoiqu'il en soit il est important de limiter la vitesse à 30 Km/h.

**F. NOVAT** précise que les gens ne respectent pas la limitation.

**G. DA SILVA** précise que cette limitation est proposé dans la variante 2 car il va y avoir un effet corridor avec les trottoirs de chaque côté, par ailleurs ce projet prévoit également des plateaux surélevés. Il est donc plus facile de faire respecter la limitation de vitesse.

**B. MORETTON** souhaite défendre la variante 1 car, quand on est en vélo en côte, on va très lentement et on gêne la circulation, il est plus sûr d'avoir un espace réservé.

**G. DA SILVA** explique qu'ils ont fait la première proposition car c'était le programme et que c'est ce qui avait initialement présenté, mais par expérience il ne recommande pas cette solution à la Commune. En effet dans cette variante, il y a un gabarit de voie (route et piste cyclable) de 7m50 ce qui va faire boulevard et inciter à des vitesses excessives, par ailleurs, ils savent qu'un bute-roue, de 70 cm et encore plus s'il n'est que de 50 cm, c'est dangereux.

**D. EYRAUD, Conseiller Municipal du groupe « POUR ST GENIS TOUS UNIS »**, précise que le SYTRAL exige 6m50 de voie, ce qui va réduire encore la largeur des trottoirs.

**A. GONZALEZ** propose d'étudier également l'option de la piste cyclable à gauche dans le sens montée, avec une séparation, il souhaite insister car ce projet va être fait pour 30 ans et il lui semble important de partager la voirie entre tous les modes de déplacement et que les bonnes décisions soient prises.

**L. DENEULIN VILLE, adjointe au Maire**, rappelle que sur Craponne il n'y a rien et si on fait la piste cyclable à contresens, ça oblige les vélos à traverser la voie de circulation en fin de piste cyclable.

**G. BEDES** précise également que dans cette hypothèse, ça créé un précédent qu'on contraint Craponne à poursuivre. Par ailleurs, on peut mettre les vélos à contresens de circulation lorsqu'il y a un sens unique et non lorsque la circulation se fait dans les deux sens.

**G. DA SILVA** rappelle que c'est la bande cyclable qui pose problème puisqu'il y a un gabarit de 10 m et il faut un minimum de 1m50 pour la bande cyclable.

**A. GONZALEZ** pense que le trottoir de droite ne sert à rien, il faut le supprimer et ne garder qu'un seul trottoir afin de faire une piste cyclable plus sécurisée avec séparation.

**G. DA SILVA** précise que le type de séparation, comme à Brindas, évoquée par **A. GONZALEZ** n'est pas un aménagement type entrée de ville, c'est plutôt routier et l'image de l'entrée de ville va être routière, alors qu'il y a déjà le mur de soutènement. Mais en revanche c'est effectivement l'aménagement qui prend le moins de place, il suffit d'environ 30 cm. Il comprend que cet axe est le seul lien vers Craponne et qu'en conséquence il aurait été intéressant de faire un lien tout mode de déplacement, mais il manque 1 m et pour les avoir ça veut dire des acquisitions, une DUP et des expropriations sur tout le long de la rue, donc si on ajoute le mur de soutènement, ça devient un projet extrêmement cher et il n'est pas sûr qu'il passerait.

**B. GALLOIS, Conseiller Municipal du groupe « POUR ST GENIS TOUS UNIS »** propose de faire un trottoir au minimum à 1m40 à droite une voie à 6m50 et sur le reste une voie cyclable au raz du mur et une séparation.

**G. DA SILVA** précise qu'ils peuvent étudier s'ils souhaitent cette proposition mais il insiste sur les risque de conflits très dangereux vélos voiture aux entrées charretières.

**G. CARTON, Conseiller Municipal du groupe « POUR ST GENIS TOUS UNIS »**, demande pourquoi ils n'ont pas mis des « étranglements » afin de réduire la vitesse à 30 Km/h.

**G. DA SILVA** précise qu'ils ne l'ont pas envisagé car ce n'est pas « le vocabulaire » routier de la Commune, Saint Genis les Ollières est une commune plutôt bucolique et ce type d'aménagement est très routier.

**F. NOVAT** souligne qu'elle ne voit pas pourquoi on leur fait deux propositions si en fait il n'y en a qu'une.

**G. DA SILVA** lui précise qu'il y a bien deux propositions et le choix reste, cependant en tant que professionnels ils se positionnent et informent les membres du Conseil que, compte tenu de l'emprise de 10 m, ils conseillent la deuxième variante.

**G. BEDES** précise par ailleurs qu'à partir de la deuxième variante, on peut mettre éventuellement un trottoir mixte. C'est quelque chose qui n'a pas de réalité légale, il n'existera que par arrêté du Maire qui autorisera l'utilisation mixte, vélos et piétons, de ce trottoir (puisque une cohabitation mixte aux normes exigerait 3m50).

**F. NOVAT** souligne que le conflit avec les voitures va demeurer.

**G. DA SILVA** remarque qu'effectivement ce conflit va demeurer, il propose cependant de mettre l'éclairage public du côté droit afin de disposer de plus d'espace sur le trottoir gauche. Ils vont donc travailler sur cette 3<sup>ème</sup> proposition, sachant qu'ils vont devoir interroger leurs experts en vélos et en accidentologie et par ailleurs cette proposition devra passer en Commission mode doux.

La majorité des membres du Conseil Municipal validant le principe de cette troisième proposition,

**G. DA SILVA** précise qu'une nouvelle esquisse sera donc proposée fin avril pour validation. Fin juillet ils proposeront un avant projet et une réunion publique avec les Saint Genoïses sera organisée mi septembre.

**A. GONZALEZ** pense qu'il faudrait faire une concertation avec les habitants avant de valider l'esquisse.

**G. BEDES** lui fait remarquer qu'il y a eu en début de projet deux réunions publiques aux cours desquels les attentes des habitants ont été entendues. Il ne peut pas y avoir une réunion publique à chaque stade au risque de faire s'éterniser les projets et qu'en tant que représentant de la population, ils sont consultés ce soir. Ensuite la prochaine consultation publique ne concernera plus que des modifications à la marge.

Enfin elle précise qu'il s'agit d'un travail sur l'espace public qui est règlementé, en conséquence ils sont tenus de respecter les contraintes. C'est pourquoi les propositions qu'ils font tiennent compte des contraintes règlementaires, des contraintes techniques et de leur expérience.

**D. CRETENET, adjoint au Maire,** précise par ailleurs que ce projet doit encore être validé en comité d'engagement du Grand Lyon, puisque pour l'instant ce comité d'engagement n'a validé que les crédits pour les études et les acquisitions. Or si le projet présenté n'est pas conforme et réglementaire, ils ne débloqueront pas les fonds pour les travaux. En outre, si on prend du retard et qu'on ne passe pas sur ce mandat, il n'est pas sûr que les sommes soient reportées. Il ne faut pas oublier qu'il reste 2 millions d'euros à débloquer.

**Y. SAPIN,** va dans le même sens et par ailleurs précise qu'on ne peut pas présenter le projet au comité d'engagement trop tôt car il y a des inconnues sur le mur de soutènement et d'autres inconnues et si l'écart est trop important entre ce qui est présenté initialement en comité d'engagement et finalement les coûts réels, il faut obtenir une rallonge, ce qui n'est plus du tout dans l'air du temps au Grand Lyon.

**Madame le Maire propose d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2011 :** le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents lors de ce Conseil, cependant **F. NOVAT, conseillère municipale du groupe « AGIR À ST GENIS »**, souhaite faire une remarque sur le fait que la dernière réunion de la Commission Développement durable n'a fait que l'objet d'une annonce lors du conseil Municipal de février, sans envoi ultérieur de convocation. Or tous les conseillers n'étaient pas là. Elle trouve dommageable qu'il n'y ait pas eu de convocation alors que par ailleurs, les réunions de cette commission sont rares.

### **Information du Conseil Municipal sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal pour l'ensemble des matières visées à l'article L2122-22 du code Général des Collectivités territoriales**

**Décision 2011-02 :** Signature d'un marché pour la construction d'une extension au Restaurant Scolaire - lot 1 Démolition - Gros Œuvre - Carrelage - Aménagement Extérieur, pour un montant de 119.122,29 € TTC et une option de 25.147,15 € TTC, avec la société PAILLASSEUR

**Décision 2011-03 :** Signature d'un marché pour la construction d'une extension au Restaurant Scolaire - lot 3 Menuiserie Alu - Serrurerie, pour un montant de 20.314,06 € TTC et une option de 3.208,87 € TTC, avec la société BERM

**Décision 2011-04 :** Signature d'un marché pour la construction d'une extension au Restaurant Scolaire - lot 4 Menuiseries intérieures bois, pour un montant de 4.189,50 € TTC et une option de 1.070,90 € TTC, avec la société CHARDON

**Décision 2011-05 :** Signature d'un marché pour la construction d'une extension au Restaurant Scolaire - lot 5 Plâtrerie - Peintures - Plafond, pour un montant de 13.623,40 € TTC et une option de 1.939,06 € TTC, avec la société MEUNIER

**Décision 2011-06 :** Signature d'un marché pour la construction d'une extension au Restaurant Scolaire - lot 6 Sols Souples, pour un montant de 3.017,81 € TTC et une option de 71.78 € TTC, avec la société COURBIÈRE et FILS

**Décision 2011-07 :** Signature d'un marché pour la construction d'une extension au Restaurant Scolaire - lot 7 Électricité, pour un montant de 9.362,29 € TTC et une option de 1.503,37 € TTC, avec la société BÉNIÈRE Michel et FILS

**Décision 2011-08 :** Signature d'un marché pour la construction d'une extension au Restaurant Scolaire - lot 8 Chauffage VMC - Plomberie, pour un montant de 30.311,42 € TTC et une option de 1.123,04 € TTC, avec la société BÉNIÈRE Michel et FILS

**Décision 2011-09** : Signature d'un marché pour la construction d'une extension au Restaurant Scolaire - lot 9 Aménagement de cuisine, pour un montant de 26.670,80 € TTC avec la société CUNY

**Décision 2011-10** : Signature d'un marché pour la construction d'une extension au Restaurant Scolaire - lot 10 Façades Projetées, pour un montant de 8.040,73 € TTC et une option de 2.471,82 € TTC, avec la société ALLOIN CONCEPT BÂTIMENT

**Décision 2011-11** : Signature d'un marché pour la construction d'une extension au Restaurant Scolaire - lot 2 Étanchéité - Élastomère, pour un montant de 14.843,21 € TTC et une option de 2.825,67 € TTC, avec la société ASTEN

**Décision 2011-12** : Annule et remplace la décision 2011 - 03 - Signature d'un marché pour la construction d'une extension au Restaurant Scolaire - lot 3 Menuiserie Alu - Serrurerie, pour un montant de 24.193,88 € TTC et une option de 4.992,10 € TTC, avec la société BERM

**Décision 2011-13** : Signature d'un contrat de fourniture de consommables (hygiène), pour un montant mensuel de 830,81 € TTC et une option de 65,18 € TTC, avec la société INITIAL BTB SAS

**Décision 2011-14** : Signature d'un avenant 1 au contrat de fourniture de consommables, pour un montant mensuel de 237,11 € TTC, avec la société INITIAL BTB SAS

## **FINANCES ET BUDGET**

**D2011-30 : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz**

**Rapporteur : D. EYRAUD**

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution de gaz n'a pas été actualisé depuis un décret 58-367 du 2 avril 1958.

L'action collective de divers syndicats dont le SIGERLY a permis une revalorisation de cette redevance, cependant, pour l'application de cette augmentation sur son domaine public, il convient que la Commune délibère.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant de cette redevance au taux maximum en fonction du métrage linéaire (arrêté au 31 décembre de l'année précédente), de décider de la revalorisation automatique chaque année de ce taux maximum en fonction de l'évolution de l'index ingénierie mesuré sur les douze mois précédents et de donner délégation à Mme le Maire pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les différents opérateurs.

**Résultat du vote : UNANIMITÉ**

**D2011-31 : Tarifs Changez d'air 2011**

**Rapporteur : A. BEJUY**

La Onzième édition du Festival Changez d'air se déroulera du 10 au 14 mai, le programme est le suivant :

Le 10 mai : Spectacle des enfants de l'École Victor Hugo, créé par Alice MINIAC (intervenante musicale de l'école) et Hervé LAPALUD : soirée gratuite

Le 11 mai : Spectacle d'Hervé LAPALUD

Le 12 mai : Macadam Dandy, Lamarca et Brigitte

Le 13 mai Les Deux Moizelles de la Chorale Municipales de St Benêt la Chipotte, Arpad Flynn et the Two

Le 14 mai : Mesparrow, N'Relax et Les Vendeurs d'enclumes.

Afin de débiter la ventes des places, il convient de décider le tarif des soirées.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les tarifs suivants :

Soirée du 10 mai : Gratuit,

Soirée du 11 mai : 5 €,

Tarif pour les trois autres soirées :

Plein : 15 €

Réduit(-16 ans, étudiants, lycéens, chômeurs, minima sociaux) : 12 €

Gratuit : moins de 6 ans

Pass 2 jours : 25 €

Pass 3 jours : 35 €

**Résultat du vote : UNANIMITÉ**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **D2011-32 : Modification des Horaires du Service Technique**

**Rapporteur : G. GERY**

Depuis le passage aux 35 heures, le temps de travail des services techniques est organisé sur la base d'un « 35 heures » sur deux semaines. Les agents effectuent une semaine à 39 heures et une semaine à 31 heures. Les agents « récupèrent » soit le lundi, soit le vendredi. Cependant avec la mise en place des astreintes de semaine et la nécessité d'organiser un planning, il est apparu difficile de concilier un planning qui permette une rotation sur tous les agents et qui prenne en compte ces jours de récupérations et les vacances des agents. C'est pourquoi il a été décidé de modifier le temps de travail des agents du service technique afin qu'ils travaillent toute les semaines 35 heures sur 5 jours. Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a validé la proposition de la Commune lors de sa séance du 22 février 2011.

Il est proposé aux membres du conseil Municipal d'approuver les nouveaux horaires, soit de 8 heures à 12 Heures et de 13 heures à 16 Heures.

**Résultat du vote : UNANIMITÉ**

### **D2011-33 : Forfait de rémunération élection**

**Rapporteur : G. GERY**

Les textes organisent de manière précise le déroulement des scrutins nationaux et de nombreux éléments doivent être contrôlés et vérifiés afin d'éviter d'éventuelles annulations de scrutin ou de vote. En conséquence, afin que tous se passe dans les règles et avec le plus de fluidité possible, il est nécessaire qu'un certains nombres d'agents effectuent des permanences. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de définir un forfait de rémunération d'un montant de 120 €, pour un minimum de 4 heures de permanence effectuées chaque dimanche par ces agents.

**Résultat du vote : UNANIMITÉ**

### **D2011-34 : Transformation de postes**

**Rapporteur : G. GERY**

Lors de la Commission du personnel du 21 décembre 2010, un certain nombre d'avancement de grade a été accepté, il convient en conséquence de modifier les postes afin de prendre en compte ces avancements de grade.

Aussi il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les transformations suivantes :

Poste 38A11 : Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Poste 32PO2 : De Brigadier en Brigadier Chef Principal

Poste 29A07 : De Rédacteur en rédacteur Principal

**Résultat du vote : UNANIMITÉ**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Avancement Chantiers**

**B. MORETTON, adjoint au Maire en charge des bâtiments**, fait un point sur l'avancement des deux gros chantiers de la commune, les Vestiaires du Foot et l'extension du restaurant scolaire. Ces deux chantiers se déroulent sans problème et respectent pour l'instant le planning du chantier.

### **2. Mouvements de personnel**

**G. GERY, adjoint au Maire en charge du personnel**, explique que ces derniers temps il y a eu beaucoup de mouvement au sein du personnel, il fait donc un point sur les départs, sur les arrivées ainsi que sur les recrutements restant encore à faire.

**3. C. BEJANNIN, conseillère municipale du groupe « AGIR À ST GENIS »**, a été surprise de voir que des panneaux de signalisation avaient été installés devant le transformateur sur lequel les jeunes du CAE avaient peint, à la demande de la Commune, une fresque. Elle souhaite savoir si la Commune était au courant et si non, ce qu'elle comptait faire.

**D. CRETENET, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme**, précise que la Commune n'a découvert cette signalisation qu'après coup. D'une part il n'y a pas eu de demande d'autorisation alors qu'on est sur un terrain communal et, d'autre part, il y a sur la Commune, un type de jalonnement qui a été défini, il est demandé à toute entreprise et commerce de le respecter, or cette signalisation n'est pas conforme. Des contacts seront pris avec la société qui a demandé l'installation afin qu'elle soit enlevée.

### **Date :**

Conseils Municipaux : **26 mai 2011 à 20H30**

**7 juillet 2011 à 20H30**

Commission des Permis de Construire : **9 mai à 18H30**

CCAS : **24 mai à 18H45**

Interservices : **6 juin 2011 à 14H00**

Réunion riverain de la rue Marius Poncet : **20 avril à 18H30**

Comité de Pilotage du Relais Assistante Maternelle : **16 mai**

Comité Consultatif Local Jeunes : **7 juin 2011 à 18H30**

**Le 19 avril à 20H00** : restauration du jeune enfant

**Le 8 mai** : cérémonie au monument aux morts

**Le 9 mai à 10H30** : inauguration de la gendarmerie

**Du 10 au 14 mai** : Festival Changez d'Air

**Le 17 mai** : soirée débat « Ados mode d'emploi »

**Le 28 mai** : opération village propre organisée par le Conseil Municipal des Enfants de 10H00 à 12H00

**Également :**

**Le 1<sup>er</sup> mai** : la brocante de l'École de musique,

**Le 14 mai** : Rencontre UFOLEP Gym

**Le 15 mai** : salon « Bien être te détente » - salle des fêtes

**Les 20 et 21 mai** : 40 ans de l'ESG

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00**

Le prochain Conseil aura lieu le 26 mai 2011 à 20H30

**A Saint Genis les Ollières, le 9 mai 2011**

**Le MAIRE,**

**M. F. ROGER DALBERT**